

COMPTE-RENDU DE LA REUNION MENSUELLE

DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DU MARDI 27 JANVIER 2025 - 08H30

O DUSSART : Mesdames et Messieurs les membres élus et représentants syndicaux, je vous souhaite la bienvenue. C'est une première pour certains d'entre vous. Félicitations aux élus pour la confiance reçue des salariés. Mission importante pour la bonne conduite de l'entreprise et de la représentation des salariés. Le Comité Social et Economique est une instance importante. Nous aurons une étape importante et obligatoire dans les prochains jours des rendez-vous pour début et fin de mandat. Je rappelle aussi que le CSE a un rôle dans l'entreprise comme expression et la voix des salariés. Pour cela il faut se reposer dans un dialogue social constructif et respectueux. Je vais prendre rendez-vous avec les représentants du bureau du C.S.E et avec des représentants de chaque organisation syndicale.

1. Désignation des membres des commissions facultatives du C.S.E ?

- **Commission Vacances Voyages : 5 élus dont 1 rapporteur obligatoirement titulaire du C.S.E**

Les candidats	Vote Main Levée
I. KALKAN	Unanimité pour l'ensemble des candidats
C. ANSELME	
C. VLADAJ	
A. BAUDON	
D. CHMIELEZKI	

Les membres élus de la commission Vacances Voyages sont : Mr Ibrahim KALKAN, Mr Cédric ANSELME, Mme Céline VLADAJ, Mme Anais BAUDON, Mr David CHMIELEZKI. Le rapporteur sera : C. ANSELME

- **Commission Loisirs Cultures fêtes : 4 élus dont 1 rapporteur obligatoirement titulaire du C.S.E**

Les candidats	Vote Main Levée
D. LOTHE	19
I. KALKAN	11
J. SEDILLE	13
A. VISSE	11
A. VOIEMENT	8

Les membres élus de la commission LCF sont : Mr David LOTHE, Mr Ibrahim KALKAN, Mr Jérôme SEDILLE, Mr Alexandre VISSE. Le rapporteur sera : Mr Alexandre VISSE

- **Commission Crèche et Services : 3 élus dont 1 rapporteur obligatoirement titulaire du C.S.E**

Les candidats	Vote Main Levée
A. BROSSARD	Unanimité pour l'ensemble des candidats
A. MAGUET	
D. LAMBERT	

Les membres élus de la commission Crèche et Service sont : Mme Anais BROSSARD, Mme Alexandra MAGUET, Mr David LAMBERT. Le rapporteur sera : Mme Anais BROSSARD

- **Commission Tombola : 2 élus dont 1 rapporteur obligatoirement titulaire du C.S.E**

Les candidats	Vote Main Levée
C. ANSELME	Unanimité pour l'ensemble des candidats

Les membres élus de la commission Crèche et Service sont : Mr Cédric ANSELME, Mr Ibrahim KALKAN. Le rapporteur sera : Mr Cédric ANSELME

2. Désignation des référents CSE au harcèlement titulaire et suppléant

V. DESEQUELLES : la loi prévoit un référent désigné par l'entreprise. Il s'agit de Mme LEBRETON Véronique. Mme BAUR Amandine, vient de rejoindre la réunion en Team et peut voter à partir de cette désignation.

Les candidats	Vote Main Levée	
	TITULAIRE	SUPPLEANT
J. KANIUGA	0	11
V. FERRAND	11	0
C. VLADAJ	9	9

O. REMY : je ne comprends pas la réflexion, on veut plusieurs personnes par collègue, de la mixité pour les salariés qui parlent anglais. Cependant, là, si Mme FERRAND est titulaire et qu'il faut 1 seul titulaire ; comment allons-nous faire pour un salarié qui parle anglais ?

O. DUSSART : Procédons au poste de titulaire et ensuite le suppléant pour relayer le titulaire nommé si besoin.

V. DESEQUELLES :

Le référent CSE titulaire : Mme V. FERRAND

Le référent CSE suppléant : Mr J. KANIUGA

A VISSE : Serait-il possible de nommer le rapporteur pour la CSSCT, car nous n'avons pas vu ce point ?

V DESEQUELLES : oui, 4 membres désignés. Mr Alexandre VISSE, Mr Hervé HEUDE, Mr Renaud HUGE, Mme Elodie LOUERAT. Un volontaire ? Mr Hervé HEUDE. Rapporteur pour la CSSCT : Mr Hervé HEUDE.

3. Information sur les contrats mutuelle

V. DESEQUELLES : réunion du 28 avril 2025, pour évaluer la compétitivité du contrat actuel et d'identifier d'éventuelles opportunités d'amélioration ou d'économie. Résultat de l'étude : Etude de garanties uniquement pour les non-cadres. Car c'est le contrat en difficulté et augmentation des couts depuis plus de 10 ans.

Contrat de santé des non -cadres : études auprès de plusieurs prestataires en s'appuyant sur les mêmes niveaux de garanties que celles actuellement en vigueur. Les devis obtenus démontrent que les couts proposés ne sont malheureusement pas inférieurs. Dans certains cas, les tarifs sont mêmes supérieurs de plus de 13%. Au niveau de la surcomplémentaire : étude faite pour les deux contrats. Prestation couteuse +50 € avec quelques garanties en plus. Cependant contrat groupe, donc cela doit être identique pour tout le monde, impossible de faire du cas par cas. Cela n'est pas pertinent de le proposer. Le niveau de garanties déjà offert par notre régime de complémentaire santé obligatoire demeure aujourd'hui cohérent par rapport aux besoins identifiés. A ce stade, nous ne poursuivons pas l'étude.

Il faut maitriser les augmentations pour nos collaborateurs. Nous sommes sur un contrat responsable et la mutuelle doit respecter ce qui est imposé par l'Etat. Les collaborateurs doivent aussi faire le nécessaire de leur côté pour limiter les surcouts. 100% santé, différents devis. Les pratiques des salariés évoluent.

Analyse des comptes 2025 Non-cadres : il reste déficitaire. Le compte de résultat au 30 juin 2025 s'élève à 102.2% avec une projection au 31 décembre 2025 à 105%. Ainsi, pour 100 € de cotisations versées, la CCMO rembourse 102€. De ce fait les cotisations du contrat frais de santé Non-Cadres évoluent de 5%.

- ✓ Assuré seul : 37.01 € (au lieu de 35.25 €)
- ✓ Assuré famille : 96.12€ (au lieu de 91.53 €)

Contrat santé Cadres – Mercer : le compte de résultat Frais de santé est juste à l'équilibre. Soit 97% et une projection au 31 décembre 2025 à 100%. Il a été décidé de ne pas revaloriser les taux de cotisations au 1^{er} janvier 2026. Cependant les cotisations étant calculées sur la base du plafond mensuel de la sécurité sociale, le montant de la cotisation mensuelle s'élève à 67.68 € au lieu de 66.33 €.

4. Information sur l'homologation de la convention APLD

V. DESESQUELLES : Information et consultation que nous avons demandée comme à l'habitude à titre préventif. Convention jusqu'au 19 juin 2026 qui a été acceptée. Je n'ai pas le détail pour vous répondre s'il s'agit de la dernière. Confirmation à demander auprès de Mme LEBRETON.

Questions stratégie d'entreprise

Heures payées

AGCO S.A.S – Décembre 2025 : 187 770 heures Cumul de 2 275 960 heures.

AGCO DISTRIBUTION S.A.S – Décembre 2025 : 24 440 Cumul de 299 798 heures

Evolution du cours de l'action du groupe AGCO sur les 12 mois écoulés : 113.79\$

PRODUCTION Plan 2026 : 13 293 (dont 1200/1300 tracteurs pour la partie C3 US)

Production annuelle 2026	1 1083	Paiement 11 085. Pour la réalisation de ce volume : cadence 55 jusqu'au 17 février 2025, 48 jusqu'au 11 juin 2025, 60 jusqu'au 8 décembre 2025 & 50 cadence actuelle. <u>Comparaison de l'objectif</u> : 10 996 tracteurs. (+87 tracteurs). Belle performance. Budget 12 045 (-962 tracteurs). Jours non travaillés hors calendrier : 9 jours janvier, ½ journée forte chaleur, 1 jour le 18 septembre. Soit 10.5 jours non travaillés hors calendrier.	
Order bank	2 913		
	Production	PAIEMENT	WIP
Volume cumulé 2025 :	11 083	11 085	
Décembre 2025 :	792	912	zéro
+17 sur l'objectif de cadence 50	+17		
Cadence :	Cadence à 50. Sur le mois de décembre, 2 trous. Elections professionnelles et repas de Noël. 50.		
Nouveaux produits	le S2 25 : 2 tracteurs en présérie prévus en mars, démarrage production mai / juin. Soit 650 tracteurs. M1 24, 2 tracteurs en septembre pour du présérie. Pas de volume pour cette année 2026 mais plutôt sur 2027. Gamme qui commencera avec de la CVT. Nouvelle transmission par la Finlande. Il faut vérifier si les M1 seront faits sur le site pour les préséries. Le démarrage n'a pas été un succès et il est trop tôt pour se		

positionner sur la nouvelle boîte. Travail en collaboration avec les équipes design et validation.

Commentaire sur la situation à date et perspectives

O. DUSSART : prise de commandes sur le mois de janvier faible. Moyenne : 20/25 commandes par jour pour une production à 50. Janvier pas propice à la prise de commandes. Finlande et Allemagne même niveau sur le mois de janvier. De ce fait, la cadence ne sera pas augmentée. Nous resterons sur 50 jusqu'à fin mars. Attendre une meilleure qualité de prise de commande ?

D. LOTHE : attention on peut vite arriver à 1 000 tracteurs de plus avec cette situation.

O. DUSSART : piloter intelligemment et utiliser nos leviers si besoin.

L. KLOZIK : il y a des informations qui tournent avec une baisse de cadence à 48 et l'utilisation de l'APLD. Etes-vous prêts en cas de reprise avec les fournisseurs pour l'approvisionnement de pièces ?

O. DUSSART : APLD, outil en poche si on en a besoin. Les fournisseurs ont la visibilité de nos besoins et nous seront là aussi pour les informer et les accompagner. Je vais demander l'intervention de Mr MAZAFERI en CSE pour vous présenter les parts de marchés.

Orientations 2026 : sécurité et condition de travail, qualité (amélioration RFT, satisfaction client NPS, cout de garantie) démarrage nouveaux fournisseurs et nouveaux modèles, compétitivité (notamment : cout d'achat des composants).

S. OUMENANA : cadence 50 et nous avons beaucoup de camions chargés comme si nous étions à cadence 80

O. DUSSART : point à revoir lors de la prochaine réunion C.S.E.

D. LOTHE : récupération des bâches dans la poubelle pour emballer des pièces usinées neuves. Sujet récurrent au service emballage

O. DUSSART : Les prochaines étapes intervention Mr MAZAFERI, et prochaine étape sur le fonctionnement du C.S.E

Interventions complémentaires :

L. KLOZIK : Quels sont les échos sur les taxes. Avons-nous les volumes sur la totalité ?

O. DUSSART : Beaucoup d'informations qui divergent. Il ne faut pas réagir sur l'instant à l'actualité. Nous avons un effet d'inertie avec le temps d'approvisionnement des composants. Ils arrivent par bateaux aussi. Aucune garantie sur combien de temps nous allons garder la production. Pour le moment les volumes sont sur Beauvais.

J. DOUBLET : Avez-vous un client derrière chaque produit ?

O. DUSSART : Pas sur l'ensemble des trimestres.

O. REMY : Beaucoup de frustrations au niveau des collaborateurs au niveau de l'activité de janvier

O. DUSSART : Démarrage du C3 pas évident. Ce n'est pas uniquement bouger de la production. Diverses contraintes liées aux composants qui doivent être ramenés vers Beauvais et le challenge car jusqu'à présent Nord Amérique recevait du Brésil les tracteurs C3 20. (ancienne génération). Nous devons absorber le cumul du transfert de production et le démarrage d'un nouveau modèle.

Y. TASSAN : 45 personnes en plus pour cette partie.

A. VISSÉ : Attention car c'est un petit tracteur mais il est full option !

L. KLOZIK : Avez-vous un projet pour les 45 personnes en plus ?

O. DUSSART : Il faut savoir être au bon niveau de compétitivité. Beaucoup de petits tracteurs. On ne peut avoir le même volume de personnes avec du petit tracteur et du gros tracteur. Les tracteurs C2 sont très peu chargés.

Fournisseurs TAFE et SMG : pédales CABANES : pour les relevages. Nord Amérique pour l'approvisionnement avec un suivi particulier. Situation sous contrôle. La relation entre TAFE et AGCO est très particulière. Il faut que je vérifie l'ensemble des points

Point C.S.E :

Validation des comptes rendus : plénières réunions CSE plénière du mois de novembre et du mois de décembre, ainsi que la présentation des comptes 2024 et la réunion des désignations et composition des membres du bureau et les commissions obligatoires à la suite des élections.

J. DOUBLET : pas encore lu.

L. KLOZIK : report sur le mois de février 2026, car la lecture n'a pas été faite par tous.

L. LEFEBVRE : Pourrions-nous connaître les dates des réunions pour les fortes chaleurs et les NAO ?

O. DUSSART : organisation avec Mr TASSAN dans le cadre du C.S.S.C.T

A. VISSÉ : Les salariés attendent 5 minutes supplémentaires le soir au niveau des cars. Personne ne monte entre 33 et 38. Les 5 minutes ne sont pas nécessaires.

O. DUSSART : Divers retours par rapport aux collaborateurs qui sont plus ou moins proches des cars.

J. DOUBLET : les cars passent devant les salariés à l'intérieur du site, mais les salariés doivent faire le trajet à pied jusqu'au point de stationnement beaucoup plus loin. Pourquoi ne pas faire un arrêt spécifique à un endroit stratégique (en amont) pour prendre une première partie des salariés ? Cela éviterait de les faire courir le soir.

O. DUSSART : pour faire les choses correctement, nous devrions faire monter les salariés dans les véhicules à l'extérieur du site. Nous avons une solution intermédiaire en laissant entrer les cars. Nous sommes déjà en mode dégradé en fonctionnant de la sorte. Il n'y aura pas d'autres arrêts intermédiaires.

L. KLOZIK : vous préférez rajouter du temps sur une population qui va avoir un trajet déjà assez long pour rentrer chez eux. Il faut savoir que 5 minutes supplémentaires peuvent engendrer des temps beaucoup plus longs selon les trajets empruntés et selon les bouchons. On enlève des solutions qui fonctionnaient pour remettre des solutions qui ne sont pas de bons sens.

F. CARDOT : pouvons-nous connaître la véritable raison du décalage des 5 minutes ?

O. DUSSART : fin équipe 16h22 – les bus démarrent à 16h33. Les personnes du post assemblage n'arrivent pas à sortir à l'heure. Le temps de s'habiller / se changer. La fin de l'heure de travail est à 16h22

L. KLOZIK : le temps de change est compris dans le temps de travail. Cela ne dérange pas lorsque les salariés arrivent habillés le matin avec les vêtements de travail avant de badger.

V. DESEQUELLES : les règles sont claires le temps de change est en dehors du temps de travail.

O. REMY : on compte toujours sur le service de la post production et là ils sont pénalisés à devoir courir pour prendre le car.

J. DOUBLET : vigilance avec le prestataire notamment pour la ligne de Forges les Eaux. Pour exemple : Le chauffeur tape l'ensemble des trottoirs, il n'attend pas que les salariés soient assis.

O. DUSSART :

Point modalité accès aux documents : des élus ont souhaité consulter des documents au C.S.E mais cela n'a pas pu se faire. Difficulté avec les élus UNSA et le secrétariat du C.S.E pour trouver un créneau et les modalités d'accès aux documents sur la clôture des comptes de l'année dernière.

L. KLOZIK : j'ai expliqué par plusieurs échanges par mail : tout le monde peut venir au C.S.E consulter les différents documents. Sauf que dans les mails, j'avais précisé que nous voulions savoir qui venait pour s'organiser au C.S.E et que je puisse prévenir les filles de qui seraient là en termes de noms. Je ne vois pas en quoi cela dérange. Nous avons des secrétaires présentes et elles doivent savoir qui sera là et quand pour leur gestion. Les filles ne connaissent pas les nouveaux élus.

J. DOUBLET : Selon les textes de loi, il n'y a pas de noms à communiquer, ni de rendez vous à prendre. Tu as fait diverses demandes avec des prises de rendez-vous, un nombre de personnes défini. A la base ce n'est pas imposé par la loi. Nous avons respecté cela pour le bon fonctionnement et le travail des filles. Nous avons bloqué une date et deux élus uniquement. Je pense que les filles du C.S.E nous connaissent. Elles savent que nous sommes des élus. Audrey était là aux votes. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'élus qui ont le droit d'accès aux documents du C.S.E

O. DUSSART : pour clôturer le débat, en tant que qualité de Président du C.S.E. je vous demande Mr le Secrétaire d'organiser un point de rendez – vous avec des élus de l'UNSA. Vous devez personnellement vérifier l'accès aux documents donnés aux élus. Les documents doivent être accessibles aux élus.

J. DOUBLET : pas besoin de rendez-vous, et l'accès est pour n'importe quels élus. Vous avez le mail depuis le mois de décembre et vous connaissez les documents demandés depuis.

L. KLOZIK : je suis revenu le 12 janvier et je t'ai fixé un rendez-vous.

J. DOUBLET : tu as fixé un rendez-vous mais tu n'étais même pas présent pour nous recevoir.

O. DUSSART : je vous demande d'organiser un point et que Mr KLOZIK soit présent et s'assure qu'il s'agit bien d'élus. Je rappelle que les documents doivent être accessibles aux élus en prenant conscience qu'il s'agit de documents confidentiels.

J. DOUBLET : L'écu qui consulte et qui divulgue sera responsable. Il assumera les conséquences en cas de problème. Pas besoin de dire : pas de photo, pas de photocopie. il sera responsable s'il fait des photos, des photocopies et divulgue les documents. Pas besoin de faire des menaces et des interdictions.

L.KLOZIK : donc l'écu peut aller au tribunal

J. DOUBLET : Bien sûr. L'UNSA demande que tout cela soit notifié au compte rendu pour le remettre aux personnes compétentes et voir ce qui peut se passer derrière. La section UNSA demande que ce soit stipuler au compte rendu que deux élus se sont présentés sur rendez vous du secrétaire et qu'ils n'ont pas pu avoir accès aux documents. Nous sommes de bonne foi, on respecte ce qui a été sollicité alors que la loi ne l'oblige pas.

L.KLOZIK : cela demande du respect et de l'organisation

J DOUBLET : tu n'as aucun lien de subordination sur nous. Tu n'es pas notre responsable. Le C.S.E appartient à tous les élus.

L. KLOZIK : c'est moi qui organise le C.S.E.

J. DOUBLET : il n'y a pas que Mr KLOZIK au C.S.E. Pourquoi Mr VISSE Alexandre Secrétaire Adjoint, n'est pas venu ? Pourquoi le Trésorier n'était pas là pour nous montrer les documents ? Car Mr KLOZIK donne un rendez vous avec l'UNSA, mais il n'est pas là.

O DUSSART : je veux que ce débat soit clôturé cette semaine

10h00 -Fin de réunion

Secrétaire Comité Social Economique

Ludovic KLOZIK